

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 25

- votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 14 du mois de septembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme

Date de convocation : 08/09/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, MUGNIER Christophe, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEÏER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin, ALLOUCH Yasser

ABSENTS EXCUSES : YATTOCHANE Halima a donné procuration à JANIN Josette, MAIRE Frédéric a donné procuration à HASSAN Jérôme, PEREIRA Sylvie a donné procuration à PAGEAUX ARBAULT Quentin, GIRAULT Jean-Michel a donné procuration à JACQUIER Olivier

SECRETAIRE : DEJONGHE Nathalie

D2026_091404

OBJET : Création / Suppression de deux emplois permanents à temps complet

Rapporteur : Laura BAGOT-CHIARAVALLI

Vu :

- le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;
- le Budget principal de la collectivité ;
- Le Tableau des emplois ;
- Les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité
- Les listes d'aptitudes relatives à la promotion interne 2026 publiées par le CDG 74

Considérant :

- que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;
- que les besoins des services nécessitent la création de deux emplois permanents, un agent de maîtrise et un rédacteur,
- que deux agents de la commune figurent sur les listes d'aptitude au titre de la promotion interne 2026,
- que les lignes directrices de gestion de la commune prévoient la nomination des agents retenus suite à la promotion interne sous réserve que leur poste relève du grade de promotion

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

- De modifier à compter du 01 septembre 2026, le tableau des emplois afin de procéder à la création / suppression de deux emplois permanents comme indiqué dans le tableau suivant :

Cadre d'emplois / grade à supprimer	Cadre d'emplois / grade à créer	Temps de travail	Nombre de poste
Adjoint technique principal de première classe	Agent de maîtrise	Complet	1
Adjoint administratif principal de première classe	Rédacteur	Complet	1

- De fixer la rémunération sur l'échelle relative aux grades d'agents de maîtrise et de rédacteur
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget principal de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN



La secrétaire,

Nathalie DEJONGHE